



HAL
open science

Hossegor : ” le surf ” ou ” l’élégance ” ? Une double identification territoriale

Christophe Guibert

► **To cite this version:**

Christophe Guibert. Hossegor : ” le surf ” ou ” l’élégance ” ? Une double identification territoriale. Les Annales de la Recherche Urbaine, 2006, 100, pp.89-96. halshs-00626272

HAL Id: halshs-00626272

<https://shs.hal.science/halshs-00626272>

Submitted on 19 Nov 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNE DOUBLE IDENTIFICATION TERRITORIALE.

HOSSEGOR : « LE SURF » OU « LA CULTURE » ?

Introduction

Les stations balnéaires françaises présentent de nombreux critères sources de différenciation comme la taille, le passé, le niveau et le type d'équipement à vocation touristique ou encore les propriétés sociales des habitants et des vacanciers. Sur le littoral aquitain, Biarritz, sur la côte basque, et Hossegor, dans le sud des Landes, sont nées à l'époque où la clientèle aristocratique – bordelaise et parisienne – cherchait des lieux de villégiatures hivernaux. Elles sont depuis de nombreuses décennies destinées à un tourisme relativement luxueux renforcé par la présence de casinos, d'hôtels, de golfs et terrains de tennis, etc. Le slogan de Biarritz est, au début du XX^e siècle selon le quotidien de l'époque, *Biarritz-Gazette* : « Biarritz : station balnéaire, thermale, climatique et mondaine ». On y pratique trois fois par semaine la « chasse au renard » dont le cachet aristocratique est patent¹. L'aéronautique et les courses de chevaux y occupent déjà dans les années 1910-1920 une place privilégiée. Marquées par la présence d'établissements haut de gamme (villas, grands hôtels) pour capter une clientèle aisée, ces deux communes sont qualifiées de « paléo-rivieras » (J.-J. Bavoux, D. Bavoux, 1999) du fait de leur ancienneté et de leurs spécificités en termes de recrutement social.

Plus particulièrement, Hossegor, ville de 3300 habitants (RGP, 1999), station balnéaire dès le début du XX^e siècle, a conservé un prestige qui est étroitement lié aux propriétés

sociales des premiers estivants. Ecrivains, intellectuels bourgeois et autres industriels sont les fondateurs de la station. Des reportages de Rosny jeune, écrivain de son état, alimentent dans les années 1910 l'hebdomadaire le plus lu à l'époque, *L'Illustration*. Situées dans la forêt autour du lac marin ou d'un golf prestigieux, les villas attestent de la qualité sociale des primo-propriétaires. Ce lustre d'antan, culturel et social, est perpétué par les actuels résidents qui voient dans Hossegor un lieu de villégiature élitiste. Il n'existe pas notamment, comme dans nombre de communes voisines (telles Seignosse et Vieux-Boucau par exemple), de grands ensembles collectifs qui favorisent un tourisme « familial ».

Or, la commune d'Hossegor est également, depuis une trentaine d'années, un lieu réputé pour la pratique du surf. La qualité des vagues – reconnue internationalement dans la presse spécialisée –, l'organisation de compétitions professionnelles très médiatiques, le siège de la Fédération française de surf depuis 1964, la présence de clubs ou encore de sièges sociaux européens d'entreprises de *surfwear*ⁱⁱ (Rip Curl, Billabong notamment) contribuent à identifier Hossegor telle une « ville de surf » (Guibert, 2004). Les représentations des élus locaux et d'une frange de la population résidente à l'année ne sont cependant pas systématiquement orientées vers un plébiscite visant à un développement du surf. La municipalité d'Hossegor hésite entre une « image surf » qui implique presque mécaniquement pour elle « la jeunesse » mais aussi « la fête » ou encore « la liberté » puis une image plus traditionnelle de station « chic et élégante » selon le slogan de la commune. Le golf, les villas luxueuses, le lac marin et une société de propriétaires pour le moins influente sur les décisions de la municipalité entretiennent ce cachet socialement élitiste. Se côtoient donc dans cette commune du département des Landes des populations dont les manières d'investir et d'appréhender l'espace physique sont différentes tant dans les façons de s'habiller que dans celles de se mouvoir. Cette double modalité d'appréhension de l'espace agit un peu comme s'il y avait deux villes dans la ville.

A partir d'extraits d'entretiens passés avec des élus et des habitants, de données statistiques et de photographies prises par nos soins, nous verrons que les usages sociaux des différentes populations, dans la commune d'Hossegor, ne se font pas sans heurts. Cette hypothèse ne peut faire l'économie d'investigations qui portent tout autant sur des références historiques, urbanistiques, que sociologiques. Les usages de la ville et les représentations liées à ses différentes identifications – bourgeoise et littéraire ou jeune et « surfique » de manière schématique –, font intervenir avec force l'aspect générationnel des groupes d'agents sociaux investis dans ce processus. Les temporalités concurrentielles, les usages de l'espace, les activités de « temps libre » et les goûts (Bourdieu, 1979) contribuent à définir Hossegor comme une ville au statut binaire.

En premier lieu, il apparaît que les propriétés sociodémographiques de la population résidante d'Hossegor contribuent à qualifier la ville de « bourgeoise », à tout le moins en comparaison avec les communes voisines.

1- Une station balnéaire « bourgeoise »

La municipalité d'Hossegor est à l'évidence soumise à un dilemme quant à l'orientation politique à définir envers le surf d'une part et la littérature, la musique et l'art d'autre part. Mais au regard des propriétés sociales de la ville d'Hossegor (tableau 1), le ciblage de la politique à mener est de suite moins problématique. Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise puis les professions intellectuelles supérieures représentent plus de 35,3% de la population active de la commune, un chiffre qui est largement supérieur aux communes voisines du sud du littoral landais (aux alentours de 23% pour Seignosse et 19% pour

Capbreton et Labenne). Egalement, la somme des ouvriers et des employés (plus de 44,6%) n'occupent pas, en proportion, une part très significative de la population active au regard des communes limitrophes (Labenne : 56,5% ; Capbreton : près de 55,7% par exemples).

TABLEAU 1 - La distribution de catégories socioprofessionnelles dans plusieurs communes du sud du littoral aquitain, en fonction de la population active totale.

	Seignosse	Hossegor	Capbreton	Labenne	Anglet	Biarritz	Bidart
Employés et ouvriers	48,33%	44,62%	55,66%	56,53	51,08%	50,28%	54,07%
Professions intermédiaires	27,02%	19,83%	22,88%	23,68%	26,58%	24,26%	21,89%
Cadres sup., Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	23,60%	35,32%	18,80%	19,06%	20,91%	24,33%	24,32%

Source : INSEE, RGP, 1999.

La population de la ville d'Hossegor possède d'ailleurs des caractéristiques sociales singulières en ce sens que les catégories d'âge (tableau 2) de moins de 19 ans et de 20 à 39 ans (35,7% pour ces deux classes d'âge) sont sous-représentées par rapport à Seignosse au nord (45% pour ces deux classes d'âge) et Capbreton au sud (41,6% pour les mêmes catégories d'âge). En ce qui concerne les classes d'âge de 60 à 74 ans et 75 ou plus, elles sont surreprésentées à Hossegor (36,2% pour ces deux classes d'âge) par rapport aux deux autres communes (respectivement de 29,6% et de 33,8%) : ce sont là des traits révélateurs d'une commune résidentielle où nombre d'habitants s'y installent et y résident durablement dans le cadre de leur retraite.

TABLEAU 2 - Répartition de la population totale des communes selon l'âge

	Seignosse	Hossegor	Capbreton	Labenne	Anglet	Biarritz	Bidart
0 à 19 ans	19,2 %	16 %	17,4 %	21,7 %	20,1 %	18,7 %	22,5 %
20 à 39 ans	25,8 %	19,7 %	24,2 %	22,7 %	25,5 %	22,8 %	26,2 %
40 à 59 ans	25,5 %	28,2 %	24,6 %	28,7 %	26,9 %	24,5 %	27,2 %
60 à 74 ans	19,2 %	22,9%	21 %	15,5 %	17,6 %	19,1 %	15,2 %
75 ans ou plus	10,4 %	13,3 %	12,8 %	11,4 %	9,9 %	14,9 %	8,8 %

Source : INSEE, RGP, 1999.

Ces propriétés sociodémographiques s'articulent étroitement avec les caractéristiques urbanistiques et architecturales de la commune. L'époque d'achèvement des logements est un bon révélateur de l'histoire touristique de la commune. Selon l'INSEE en 1999, seuls 46% des logements d'Hossegor ont été construits après 1975, contre près de 60% à Seignosse et 58% à Capbreton. De même, 12% des habitations d'Hossegor ont été réalisées avant 1949, contre 1,8% à Seignosse par exemple. Il en résulte des aménagements des fronts de mer nettement différenciés. Du casino de l'époque Victorienne à Biarritz, aux immeubles « Art-Déco » des années 1930 à Hossegor, certaines communes présentent un long et prestigieux passé balnéaire. Lacanau, Seignosse, Capbreton et Anglet proposent des aménagements plus récents (1970, 1980) où le tourisme de « masse », plus familial et moins socialement sélectif, est valorisé.

Un front de mer architecturalement prestigieux (photographies de l'auteur, 2004)



Le recrutement social des touristes est en conséquence imbriqué à ces données architecturales et plus généralement aux propriétés sociales et historiques de la commune. Le classement des communes du département des Landes opéré par le Conseil départemental du tourisme en 2003, en fonction de la consommation des touristes par personne, par jour et en euros renforce la haute position d'Hossegor. Alors que la moyenne se situe à 21,65 €, la dépense journalière moyenne constatée des touristes en vacances à Hossegor est la plus élevée du littoral landais, avec 28,20 €. On comprend donc que le passé d'une commune joue une part importante dans la détermination du recrutement touristique, socialement élevé à Hossegor. Mais l'arrivée, depuis les années 1980 surtout, d'un nouveau genre de touristes, les surfeurs, modifie la « personnalité authentique » de la station balnéaire.

2- - Hossegor, une « double personnalité » problématique

2-1- Surf et « élégance océane »

Avec une image internationalement reconnue dans le monde du surf, il peut être légitime de croire que la municipalité d'Hossegor multiplie les actions politiques envers un développement optimal de la pratique. Le quotidien régional *Sud-Ouest* ajoute d'ailleurs à l'illusion puisque chaque année, en période estivale, Hossegor est affublée, en gros titres, du statut de « capitale du surf » ou « une des capitales mondiales du surf »ⁱⁱⁱ. Il est vrai que la municipalité apporte une subvention annuelle de 30 000 € pour l'organisation de l'étape du Championnat du Monde professionnel, le « Rip Curl Pro », en plus de celle destinée à l'Hossegor Surf Club et des terrains parfois cédés dans des conditions avantageuses aux

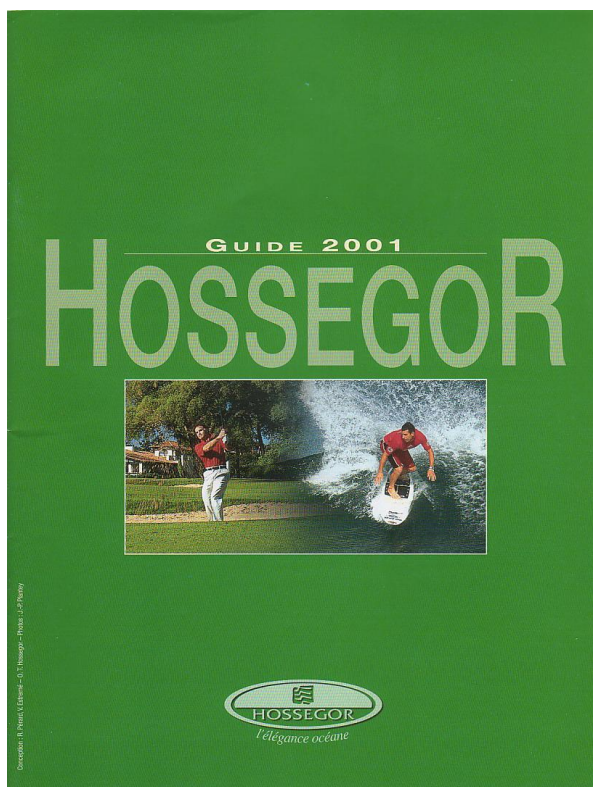
industries du *surfwear*. Selon un des responsables du club, fondateur et salarié à plein temps, le soutien de la municipalité semble réellement intéressant : « Il y a des aides financières et des aides techniques. Financières, c'est des subventions à l'année en fonction du nombre d'adhérents, des actions que l'on mène, et techniques, c'est une structure d'accueil pour le club et les services techniques de la mairie pour l'organisation d'événements. Les relations avec la municipalité sont d'ailleurs excellentes^{iv}. »

Il est alors facile de considérer Hossegor comme station touristique « certainement la plus dynamique en matière de surf. Elle ne se contente pas d'accueillir et de soutenir une des trois étapes du circuit professionnel : le « Rip Curl Pro Landes ». Elle a contribué au développement de la zone artisanale de Soorts-Hossegor^v, facilitant ainsi l'implantation de nombreuses entreprises de fabrication de matériel et de vêtements de surf créatrices d'emplois. » (Bessy, 1994). Néanmoins, le moteur de l'action politique n'obéit pas uniquement, et loin de là, aux seules exigences et espérances de profits économiques qui n'expliquent que partiellement les choix du maire et masquent une large partie de la réalité. Effectivement, Hossegor, c'est la ville de surf par excellence en Europe, mais c'est aussi « l'élégance océane » et « la station des sports élégants »^{vi}. Cette vision des choses, quelque peu rapide, ne doit pas occulter le fait que la réputation originelle de la ville s'est faite grâce aux artistes qui y ont résidé, grâce au golf, au casino et aux villas autour du lac, etc. et non grâce au surf. Le littoral est devenu un lieu d'intense vie récréative, mais l'espace touristique concerné est aujourd'hui marqué par une accumulation de types de clientèles aux dispositions différentes voire opposées. Le secrétaire général de la mairie d'Hossegor abonde en ce sens en reléguant le surf au second plan derrière « l'élégance océane » : « Il y a tellement deux phases différentes, il y a l'élégance océane, puisque c'est notre slogan, et après il y a le surf. Mais ces deux images ne sont pas du tout... je dirais même qu'elles s'opposent ! C'est même contradictoire. Vous avez l'élégance océane et le surf, c'est contradictoire. Ce n'est pas du

tout le même public, pas du tout le même âge, pas du tout les mêmes gens, pas du tout les mêmes façons de vivre. C'est deux choses qui, à la limite, s'opposent. Et par moment, vous avez certaines personnes... vous avez les anti-surf et les pro-surf. Avec le bruit à la Place des Landais, tout ça. Il faut qu'il y ait un savant équilibre. En fait, tout ça... euh... le surf n'est pas Hossegor, le surf n'est pas Hossegor, c'est une composante d'Hossegor, ce n'est pas comme ça que la municipalité le voit. Le surf, ce n'est pas Hossegor. »^{vii}

« L'élégance océane » : le golf ou le surf ?

Source : Guide 2001 de l'office de tourisme de la ville d'Hossegor.



Le secrétaire général ne renie pas les impacts économiques du surf sur sa commune et met en avant les 500 emplois directement liés au surf lors de l'entretien. Néanmoins, il affiche sa méconnaissance du monde du surf, sans volonté de la masquer, et rappelle qu'Hossegor compte près de 4000 villas dont les locataires sont plus aptes à aller au casino et au golf que les surfeurs : « Les surfeurs sont là, ce n'est pas vraiment déterminant. Moi, je ne connais pas

bien le monde du surf. Ils cherchent la vague, ils cherchent le *spot*. Que ce soit à Hossegor, à Capbreton ou à Biarritz ou à Anglet, il ne me semble pas... cette clientèle là ne me semble pas très très... » En effet, il s'agit plus d'une clientèle, dans une perspective de marché économique, que de tourisme. La clientèle représentée par les surfeurs n'a évidemment pas le même pouvoir d'achat que les vacanciers allant à Hossegor pour alimenter le slogan de la ville, l'élégance océane. « L'été, notre clientèle à nous, ce n'est pas les surfeurs » précise-t-il de manière on ne peut plus explicite. Le surf apparaît ici comme pratique dévaluée dans le système des goûts de la municipalité et ne correspond pas au « référentiel » (Muller, 1990) de la politique menée. La municipalité d'Hossegor défend plus la rareté des produits distinctifs dans l'offre touristique du littoral aquitain et qu'il convient de préserver tels le golf, le casino, le lac marin, les villas d'architecte, etc.

Les jugements, classants et différents selon la position des individus, fonctionnent à la fois comme facteur d'intégration en attestant l'appartenance à un groupe social, mais aussi comme facteur d'exclusion de ce dernier. C'est le cas de la municipalité d'Hossegor dont la volonté de retour aux valeurs et au savoir-vivre lié à l'époque littéraire^{viii} de la commune à l'époque des années 1910-1930 est explicite. Aussi, le dilemme de l'équipe municipale est réel. Le surf, par l'intermédiaire du « *surf-business* », apporte de l'emploi, des taxes professionnelles et assure la permanence d'un développement économique local en plus de la période estivale. Cependant, l'idéal serait apparemment de conserver ces profits tout en développant une clientèle dotée de capitaux économiques plus conséquents, au pouvoir d'achat important. Le « golfeur » qui réside dans les villas au bord du lac et qui va au restaurant est largement plus souhaité que le « surfeur » qui va au supermarché et qui consomme, selon les dires des élus de la commune, dans des proportions nettement moindres. D'où cet aspect paradoxal de ville de surf et reconnue comme telle dans le monde entier, qui souhaite favoriser une clientèle autre que celle du surf. Cela va apparemment de soi puisque le

discours tenu par la chargée de la communication à la municipalité, suite au « Rip Curl Pro » de 2001 illustre cette idée : « On ne peut pas faire venir les vagues à Hossegor. Le *spot* est visiblement meilleur à Seignosse, tant mieux, ça fait une belle compétition. [...] Il n'y a pas d'amertume à Hossegor. »^{ix} On comprend mieux ce type de propos lorsque l'on sait que cette interlocutrice, qui s'inscrit plus dans le Hossegor littéraire et « culturel » que dans le surf à Hossegor, est chaque année secrétaire générale du Salon du Livre d'Hossegor qui a lieu en juin. Ce salon est le moyen pour Pierre Dussain, le maire (premier élu d'Hossegor depuis 1992, à son troisième mandat, 53 ans, conseiller forestier), d'affirmer qu'Hossegor est une ville de « culture » : « Nous sommes contents d'avoir implanté un événement culturel de ce calibre. Il montre que le livre tient sa place dans une station balnéaire entre sports et musique »^x. Ladislav de Hoyos, le maire de Seignosse, la commune limitrophe, (retraité, comte d'origine autrichienne, 62 ans, ancien journaliste de télévision, golfeur depuis quarante ans)^{xi}, confirme cet état de fait et profite en quelque sorte du discrédit porté au surf par la municipalité d'Hossegor : « Hossegor n'est pas très favorable au développement du surf, ils sont un peu timorés. Ils voient d'un bon œil que ça pourrait se déplacer par ici [à Seignosse]. Mais en revanche, ils n'aimeraient pas sur les affiches de manifestation de surf qu'on enlève Hossegor ! [...] S'ils pouvaient avoir quatre ou cinq surfeurs locaux qui surfent depuis trente ans et qu'il n'y ait qu'eux avec de temps en temps trois Kelly Slater^{xii} qui viendraient par là, ils seraient ravis. Mais surtout pas les mecs qui viennent de la banlieue de Saint-Denis, avec une planche dans une « 4L ». [...] Ils s'en foutent, ils recherchent une autre clientèle, que voulez-vous. »^{xiii}

Les jugements de la municipalité à l'égard des surfeurs sont en outre renforcés par les catégories utilisées par une association de propriétaires, comme celle qui vise à diaboliser les surfeurs en leur attribuant la plupart des méfaits de la période estivale.

2-2- La « diabolisation » des surfeurs par la Société des Propriétaires de Soorts-Hossegor

Plus que l'impact statistique de certaines classes sociales, le véritable poids politique considéré par le maire se situe ailleurs. De nombreux habitants d'Hossegor, issus des classes sociales les plus élevées, se sont regroupés en association depuis 1991 au sein de la Société des Propriétaires de Soorts-Hossegor, la SPSH, véritable groupe d'intérêts à caractère identitaire au regard de la convergence socio-économique et socioculturelle de ses membres. Organisation cherchant à orienter le pouvoir politique dans le sens de ses préoccupations sociales, elle rassemble pour le compte de l'année 2004 plus de 560 membres-propriétaires, soit 16% des 3500 habitants. Les nécessaires ressources individuelles telles l'histoire familiale ou la possession d'une propriété agissent tel un droit d'entrée dans cette association. Elle a un poids non négligeable auprès de l'équipe municipale en « proposant » des solutions aux problèmes rencontrés par ses membres et en mobilisant des catégories lourdes de sens. « Après tout, les propriétaires ont une importance non négligeable fiscalement parlant. On a notre mot à dire » précise ainsi dans la presse régionale^{xiv} un des membres fondateurs et ex-président de la SPSH, Gilles de Chassy^{xv}. Qualifiée de « contre-pouvoir » dans le quotidien régional *Sud-Ouest*^{xvi} qui précise que « la voix de la SPSH compte dans le débat local », l'association tend à adopter des stratégies défensives afin de maintenir la position sociale de ses membres. Ainsi y sont étudiés par les membres les problèmes liés à la sécurité, à la propreté de la station (les tags), à l'environnement (forêt et littoral), aux nuisances sonores (souvent liées aux soirées dans les « bars de surfeurs »^{xvii}). Une enquête auprès des membres a par exemple été menée par l'association en 1994 pour établir les bases d'une évaluation du « climat de vie dans la station »^{xviii}. La plupart des questions traitent de la sécurité – avec des données sur le pourcentage d'enquêtés qui ont été cambriolés par exemple –, puis de

l'environnement. Une conséquence directe de cette enquête a été la proposition faite à la municipalité d'installer un système de vidéosurveillance dans la ville.

Autrement dit, les membres mettent à profit leur expertise et leur position élevée dans l'espace social en mobilisant leurs savoirs dans ces domaines. Ils participent à la vie locale dans l'intérêt de leur bien commun qui tend à catégoriser négativement les surfeurs comme l'atteste ce passage du livre de Gérard Maignan, un membre de la SPSH : « La population locale n'a pas vu arriver sans appréhension ces garçons dégingandés, stationnant près de la mer dans des minis-cars moins que sommairement aménagés, affranchis de toute discipline, peu respectueux de leur voisinage et tout entiers préoccupés de leur seule passion du surf. Leur présence a coïncidé avec l'apparition de la drogue dont toutes les stations balnéaires semblaient jusqu'ici préservées et celle de dealers venus chercher sur les plages une nouvelle clientèle. » (Maignan, 2002). Dès lors, l'appropriation de la ville, sur les plans spatial, culturel et symbolique, devient un enjeu de lutte.

3- Les luttes pour l'appropriation de l'espace physique : proximité spatiale et distance sociale

3-1- Une coexistence improbable

La commune d'Hossegor comprend de nombreuses villas à caractère bourgeois mais aussi un camping et quelques immeubles collectifs dont les prix de location sont nettement plus abordables. Historiquement, ce sont les villas qui ont structuré le paysage immobilier de la station balnéaire. Depuis plus d'un siècle, elles agissent, par le biais de l'expérience et

d'incorporations mentales insensibles, en codant socialement l'habitat. Les oppositions se font de plus en plus actives entre cet espace physique objectivé dans le temps et les nouveaux vacanciers, résidant hors de cette zone socialement réservée située autour du lac marin principalement. Malgré une modalité particulière de ce qui peut être qualifié de violence symbolique liée à ces espaces architecturaux, la proximité sociale dans l'espace physique reste de mise. Ici se côtoient des populations dont les manières d'investir l'espace sont différentes tant dans les façons de s'habiller – torse nu ou complet de saison –, que dans celles de se mouvoir – en skateboard ou en berline de luxe –, etc. Cette double modalité d'appréhension de l'espace physique agit un peu comme s'il y avait deux usages de la ville. Les mots de Pierre Bourdieu s'appliquent ici à Hossegor en ce sens que « cet espace est défini par la correspondance, plus ou moins étroite, entre un certain ordre de coexistence (ou de distribution) des agents et un certain ordre de coexistence (ou de distribution) des propriétés » (Bourdieu, 2003).

C'est parce que la proximité spatiale est génératrice de tensions et que « le respect de l'éloignement ou, mieux, de l'être-loin » (Bourdieu, 1998) ne s'affirme pas réellement, que des luttes s'engagent afin, pour la SPSH, de préserver un espace physique. Alors que la plupart des espaces physiques mettent en évidence la distance physique et sociale (centre/périphérie, quartiers résidentiels/quartiers HLM, etc.), le territoire de la commune d'Hossegor minimise la distance physique sur le plan spatial tout en maintenant la distance sociale. Les boutiques des rues commerçantes donnent un exemple significatif de ce phénomène. Les *surfshops* sont situés à proximité des magasins de design, des bijouteries de luxe et autres boutiques de marques prestigieuses de vêtements. Tout fonctionne de manière différenciée et dédoublée, comme si la clientèle de surfeurs ne voyait que la première catégorie d'enseignes tandis que la seconde ne discernait pas les revendeurs de planches de surf. Cette vendeuse, employée depuis sept ans dans la boutique d'un magasin de prêt-à-porter

« de luxe » où rien n'est affiché à moins de quarante-cinq euros, constate en effet la distance symbolique entre ces deux populations. Son discours met en lumière un sens pratique des clients, c'est-à-dire une connaissance immédiate du monde familier qui agit de telle sorte que les acheteurs potentiels ajustent leurs conduites et s'orientent presque naturellement dans telle ou telle enseigne : « C'est vrai qu'ici à Hossegor, on a un peu l'impression qu'il existe deux types d'acheteurs, dont un ne rentre jamais chez moi d'ailleurs ! Ici, moi j'ai plus, euh..., des gens qui viennent en famille et qui ont, c'est sûr, un pouvoir d'achat assez important. D'ailleurs, ce qu'on propose [la collection de prêt à porter] ne correspond pas vraiment aux surfeurs. Ils vont tous en face... et je vois mal quelqu'un torse nu, rentrer et acheter quelque chose ici. Ce ne sont pas les mêmes attentes, ce n'est pas la même population ! »^{xix}

3-2- Un espace physique, deux rapports sociaux à l'espace

Le recensement des entreprises destinées à la vente dans les rues commerçantes d'une ville est un bon moyen d'objectiver la population ciblée par les revendeurs. Sur l'ensemble des boutiques et magasins des deux rues commerçantes du centre ville d'Hossegor, seize enseignes sont ainsi directement consacrées à la vente de matériels et vêtement de surf (décompte effectué par nos soins en 2004). Elles sont disséminées entre les boutiques de prêt à porter haut de gamme – il n'y a pas de grande enseigne bon marché que l'on retrouve dans chaque centre ville des grandes zones urbaines –, les bijouteries de luxe, les antiquaires, les agences immobilières, les magasins de *design*, une librairie de sciences humaines, « Le Bouquiniste », spécialisée en philosophie, psychologie et histoire, ou un « golf *shop* ».

La présence physique et symbolique du surf dans le centre-ville d'Hossegor

(photographies de l'auteur, 2004)



Chaque marque de surf comme Billabong et Rip Curl possède sa propre vitrine, phénomène initié pour la France à Hossegor, alors qu'auparavant, un *surfshop* regroupait plusieurs marques d'habits et de matériel. Ce sont donc bien deux types d'enseignes dont les populations visées ne sont *a priori* pas les mêmes qui se côtoient à Hossegor, à quelques pas d'ailleurs du golf ou des galeries d'art. Roxy, Quiksilver, et un peu plus loin, Billabong, les marques les plus prestigieuses du *surfwear*, font face (de l'autre côté de la rue) à une bijouterie de luxe et une agence immobilière spécialisée dans la vente de villas luxueuses. Cette séparation symbolique fonctionne un peu comme si les passants du trottoir sud (bijouterie) s'opposaient physiquement à ceux du trottoir nord (les *surfshops*), tout en s'ignorant.

Hossegor est en conséquence une commune où s'effectue une territorialisation différenciée à travers des critères sociaux et des pratiques sociales, phénomène accentué par le pouvoir politique. Les différents modes d'occupation de l'espace physique tendent à organiser ce dernier en « micro-territoires » qui impliquent des conduites singulières, conscientes ou inconscientes. Les abords du golf ou des villas autour du lac engagent ainsi des usages différenciés de ceux de la Place des Basques sur le front de mer (tels que la plage, les « bars de surfeurs » ou la restauration rapide), tandis que le centre ville demeure un espace commun.

S'exerce sur ce dernier une proximité physique, corporelle, mais qui n'implique en rien des interactions et un rapprochement dans l'espace social. Les principes organisateurs socialement construits qui sont à l'œuvre aujourd'hui à Hossegor, agissent de telle sorte que les agents ne se conduisent pas de manière anodine. Ils engagent une « connaissance par corps », elle-même directement issue de cette division déjà ancienne de l'espace physique. Cette compréhension pratique du centre-ville d'Hossegor fonctionne de telle manière que les abords de certaines boutiques, des *surfshops*, des parkings (celui du golf, celui du lac, ceux du centre-ville) sont différemment investis par les résidents et les vacanciers à partir de leurs propres expériences, en d'autres termes, de dispositions acquises.

3-3- Hossegor : une ville « encombrée »

Les ressources, économiques notamment, des habitants d'Hossegor réunis dans l'association des propriétaires ne suffisent plus à maintenir un écart physique suffisant. Ces derniers considèrent leur « environnement très bousculé lors des compétitions de surf » pour reprendre les mots de la secrétaire de la SPSH. Ne parvenant plus à conserver à distance les surfeurs, des individus indésirables « sur leurs terres », le recours à diverses formes d'actions telle la dénonciation auprès de la municipalité devient une arme particulièrement efficace. Une dimension fondamentale unifie particulièrement les propriétaires d'Hossegor. Contribuant à définir une conscience de classe, l'encombrement de l'espace physique en période estivale par « les jeunes » et par « les surfeurs » suscite une réaction quasi-naturelle de défense. « L'obsession du nombre » (Boltanski, 1976), c'est-à-dire la massification, se retrouve de manière récurrente sous les notions de « foule » ou encore « groupe de surfeurs » selon les mots de Jacques L., adhérent à la SPSH^{xx}. Ces conflits, perçus comme tels par les membres de la SPSH, peuvent être appréhendés à l'instar d'une lutte de classes comme le précise Luc Boltanski (1976) : « Les membres des classes supérieures sont particulièrement

sensibles aux ‘’agressions’’ directement ou indirectement liées à des transformations de la densité d’occupation de l’espace. Et cela sans doute parce qu’ils sont relativement à l’abri des aliénations spécifiques associées à la dureté des conditions économiques et que l’appartenance à la classe dominante implique non seulement la propriété ou la jouissance d’espaces libres, [...] mais encore la possession d’instruments qui sont l’appropriation des ‘’biens sans maîtres’’, comme dit le droit, dont l’accès pouvait être formellement libre de toute contrainte quand les classes supérieures détenaient le quasi-monopole de leur utilisation », c’est-à-dire quelques décennies plus tôt, lorsque Hossegor était un haut lieu culturel et artistique. C’est parce que les groupes socialement et symboliquement dominés (« les surfeurs », « les jeunes ») accèdent à l’usage d’un espace physique originellement réservé aux classes socialement élevées, que ces dernières expriment spontanément leur désapprobation. Pour Jacques L., la question n’est ni plus ni moins – cyniquement – la gestion de l’espace, espace peu à peu dépossédé et, du coup, homogénéisé : « Généralement, autour des abords du lac, y a pas trop de problèmes en été. Mais c’est surtout près des plages et aux alentours de la Place des Landais que... Il y a trop de monde quoi, la foule de jeunes, de surfeurs, surtout le soir avec les bars, les boites de nuit, tout ça quoi. Moi je me souviens, il y a une vingtaine d’années quand je passais mes vacances ici, la mode du surf n’existait pas vraiment et c’était beaucoup plus calme, on était plus tranquille. Ce n’est pas vraiment que je regrette mais bon, disons que l’environnement d’Hossegor correspondait plus à nos attentes. C’est devenu plus rare maintenant ces endroits là. Il faut peut-être mieux gérer la chose, mais c’est à la municipalité de le faire ! »^{xxi}

C’est donc, semble-t-il, à la municipalité et au maire qu’il incombe de « gérer » ces interactions problématiques aux yeux de la SPSH. La stratégie du maire d’Hossegor réside en conséquence dans le fait de prendre en compte l’ensemble des considérations aussi contradictoires et opposées soient-elles, afin de rester dans le jeu sur le plan politique.

Conclusion

Si « l'élégance » semble, par essence, une propriété d'Hossegor selon le maire, le surf s'impose et la municipalité doit faire avec : « Hossegor tente d'équilibrer son image de station élégante et celle que lui donne le surf »^{xxii} indique Pierre Dussain. Un reportage télévisé de quelques minutes sur Hossegor (février 2002, France 2) atteste à nouveau ce fait puisque Pierre Dussain, n'ayant pas le loisir de se soustraire aux attentes de la pression sociale formalisée par ces médiateurs, y explique que, « Hossegor, ce n'est pas que le surf ». Le « mot du maire », disponible sur le site Internet de la ville d'Hossegor en 2004 positionne en quelques lignes la trame politique de Pierre Dussain au sujet de l'image de la ville (notamment la sauvegarde de l'architecture, l'argument principal de la SPSH) et du tourisme escompté, inévitablement « haut de gamme » : « Au début était une forêt de pins communale parcourue par les résiniers. Au cœur de ce massif forestier est née la station balnéaire d'Hossegor dont le pin est l'élément décoratif principal. Ainsi fut créée la cité-parc. Le style basco-landais est venu ajouter sa marque distinctive avec pour caractéristiques la fameuse "feuille de fougère", les contrevents et pans de bois colorés, et les bas reliefs qui signent chaque villa. Nous conservons depuis 80 ans ce patrimoine exceptionnel. Les municipalités successives ont toujours été conscientes de l'identité de la ville. Le fondement de cette identité c'est la qualité de la vie et de l'environnement. Notre ville doit être propre, belle et réservée. Nous veillons sur les dunes, les arbres, la beauté des rues, et évitons les constructions massives de bâtiments. Côté tourisme, nous privilégions un tourisme haut de gamme ce qui nous positionne au premier plan sur la côte Aquitaine. Hossegor est la station

chic. Les modes de vie changent. Les résidences secondaires sont souvent occupées le week-end. Il y a de moins en moins de morte saison avec les changements de mode de travail. Pour le futur, je souhaite accompagner le développement maîtrisé de ma ville pour lui garder son identité. Celui qui vient à Hossegor y revient fidèlement, c'est probablement grâce à l'atmosphère de qualité qui règne ici, celle d'une ville où il fait bon vivre. »^{xxiii}

C'est parce que le maire d'Hossegor cherche à rester dans le jeu politique, qu'il est en quelque sorte contraint, au prix d'efforts consensuels, de partager politiquement et d'accompagner les exigences de la SPSH pour qui il est le représentant idéal. Les travaux d'aménagement du front de mer, en 1994 et 1995, définis et orientés sous la pression de la SPSH se sont terminés pour la saison estivale de 1995 juste avant les élections. Cet exemple, à travers le respect du calendrier électoral, montre en quoi la SPSH, pourtant démunie de représentativité exhaustive dans les urnes, contribue néanmoins à guider la politique municipale de la ville concernant un processus devenu à la mode, à savoir « l'aménagement du territoire ». Hossegor est symboliquement la « ville du surf » en Europe comme l'atteste la farouche volonté de la part de la municipalité de préserver le nom de la ville sur les affiches de la compétition professionnelle annuelle (alors que le *spot* choisi par les organisateurs est à Seignosse depuis plusieurs années) et parallèlement, les actions culturelles voient leur légitimité s'accroître dans les orientations définies par le maire et ses adjoints. Le projet de réalisation d'un « Livre Blanc »^{xxiv} par la commission « Prospective Hossegor » de la SPSH illustre toutefois le fait que la municipalité se devra sans doute de toujours prendre en compte le poids de l'association. Ce document, prévu pour fin 2005, a pour ambition de fixer, jusqu'à l'horizon 2020, des pistes de réflexion sur les thèmes privilégiés par la SPSH à savoir l'aménagement, la fiscalité, la culture, la sécurité, l'environnement et le patrimoine. Destiné à être « légué [aux] petits-enfants » des membres de la SPSH, le « Livre Blanc » implique une

conviction qui se résume au propos de Gilles de Chassy : « Nous ne souhaitons pas que la station se banalise »^{xxv}.

ⁱ On pourra se reporter au texte de Monique de Saint-Martin (1989) et à celui de Norbert Elias (1994) qui analysent les usages sociaux de cette chasse pour comprendre le sens et les valeurs aristocratiques qui lui sont étroitement liés.

ⁱⁱ Entreprises spécialisées dans la fabrication et la vente de vêtements puis de combinaisons isothermes pour la pratique du surf.

ⁱⁱⁱ *Sud-Ouest*, 18 août 2003.

^{iv} Entretien effectué en novembre 2002. Le président du club est adjoint aux sports dans l'équipe municipale, moyen de « calmer le jeu », ou autrement dit d'assurer des échanges consensuels entre le politique et l'associatif. Le salarié du club avoue d'ailleurs que, eu égard à la position du président, « *il a des visions un peu plus nuancées que moi sur certains points.* »

^v La commune de Soorts-Hossegor est constituée de deux pôles depuis 1913. Soorts, bourg landais traditionnel vivant jusqu'à il y a une trentaine d'années de l'agriculture et de la sylviculture, puis la station balnéaire d'Hossegor autour du lac et de la plage centrale. Les deux bourgs sont séparés par le golf.

^{vi} C'est ainsi qu'Hossegor affirme sa vocation dès le début du XX^e siècle. Cf. C. Laroche, « La formation de l'espace de la villégiature sur la côte basque », SRI Aquitaine, site Internet du Ministère de la Culture et de la Communication, 2003.

^{vii} Entretien effectué à la mairie, avril 2001.

^{viii} Les premières personnes plus ou moins illustres qui ont glorifié Hossegor, tels des « chantres » (Maignan 1997), au début du vingtième siècle sont des écrivains (Boeix, alias de Rosny et Margueritte qui ont siégé à l'Académie Goncourt, le poète italien Gabriele d'Annunzio, Leroy, Prévost, Claudel, Leblanc, etc.), des journalistes (Martin, Morhardt au *Temps*), des artistes (Leroy, de Broutelles, de Gaujeac, ancien officier et rentier) ou encore des hommes politiques parisiens (Dupuis, un attaché ministériel).

^{ix} *Sud-Ouest*, 24 août 2002.

^x *Sud-Ouest*, 4 juillet 2005.

^{xi} Comme le maire de Capbreton, le nouveau maire de Seignosse a acquis lors de ses premières élections une légitimité politique notoire puisque son équipe possède la totalité des dix-neuf sièges du Conseil municipal.

^{xii} Surfeur le mieux payé et le plus emblématique de son sport depuis une quinzaine d'années, le floridien Kelly Slater est septuple champion du Monde du circuit professionnel.

^{xiii} Entretien effectué à la mairie de Seignosse en 2002.

^{xiv} « Calme, luxe et volupté », *Sud-Ouest*, 15 juillet 1998.

^{xv} Gilles de Chassy, chef d'entreprise dans la filière bois, est Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest. Il est également le Président de la Société de Développement de l'Economie Forestière, la SODEF. À l'instigation du Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest et avec l'aide de l'Etat et du Conseil Régional, la SODEF a été créée dans les années 1990. Elle propose à ses actionnaires des produits financiers adaptés aux caractéristiques forestières que les banques ne couvrent pas comme les travaux forestiers ou les opérations de restructuration du foncier par exemple. Gilles de Chassy concentre ainsi des compétences et des fonctions (associatives et professionnelles) qui le rendent incontournable sur les plans économique et social à l'échelle locale. Sept ans après la fin de son mandat de président de la SPSH, c'est toujours lui à qui l'on fait appel dans le quotidien *Sud-Ouest* en 2005 pour évoquer les projets de l'association des propriétaires. « Rêver sans nostalgie », *Sud-Ouest*, 15 février 2005. La SPSH est actuellement présidée par Robert Latournerie, membre d'une famille ancrée localement depuis plusieurs générations.

^{xvi} La dixième assemblée générale de l'association a été relatée dans la presse locale : « *Observateurs et créatifs : la SPSH qui rassemble plus de 500 propriétaires, tenait sa dixième réunion, depuis sa création en 1991* », *Sud-Ouest*, 16 août 2001.

^{xvii} Ici, point de vols de voitures, d'agressions physiques, de locaux brûlés ou d'autres maux qui font la part belle des journaux télévisés. C'est le bruit qui « devient l'ennemi public numéro 1 » (Maignan, 1997). La contravention « pour tapage nocturne » à l'égard d'un individu jugé bruyant en août 1995 marque l'importance des préjudices ressentis par la population et a d'ailleurs fait jurisprudence.

^{xviii} « L'enquête de la SPSH », *Sud-Ouest*, 25 août 1994.

^{xix} Entretien effectué dans une boutique de prêt à porter « de luxe » du centre ville d'Hossegor, septembre 2003.

^{xx} 69 ans, résidant à l'année à Hossegor depuis la retraite, ancien cadre du privé dans le secteur bancaire à Pau, passionné de jazz. L'interviewé a souhaité ici conserver l'anonymat. Cette volonté marque une certaine gêne qui atteste que le sujet met en jeu des relations sociales tendues et crispées.

^{xxi} Entretien effectué à Hossegor en avril 2003.

^{xxii} Ce propos est issu d'une réponse à une question ouverte du questionnaire passé en 2002.

^{xxiii} Site Internet de la ville d'Hossegor, 2004.

^{xxiv} « Rêver sans nostalgie », *Sud-Ouest*, 15 février 2005.

^{xxv} *Sud-Ouest*, 15 février 2005.

BIBLIOGRAPHIE

Bessy O., (1994), « Les enjeux économiques du surf en Aquitaine », in *Surf Atlantique, les territoires de l'éphémère*. Sous la direction de J.-P. Augustin, Bordeaux, MSHA.

Boltanski L., (1976), « L'encombrement et la maîtrise des "biens sans maîtres" », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°7, pp.102-109.

Bourdieu P., (1979), *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.

Bourdieu P., (1998), « Effets de lieu », *La misère du monde*, Paris, Seuil.

Bourdieu P., (2003), *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil.

Elias N. et Dunning E., (1994), *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*, Paris, Fayard.

Guibert C., (2004), Les vagues de la côte aquitaine : une ressource territoriale privilégiée pour les collectivités locales, *Montagnes Méditerranéennes*, n°20, pp. 143-147.

Maignan G., (1997), *Hossegor, d'un siècle à l'autre*, Bordeaux, AA Editions.

Maignan G., (2002), *Hossegor, l'élégance océane*, Anglet, Atlantica.

Muller P., (1990), *Les politiques publiques*, Paris, PUF.

Saint-Martin M. de, (1989), « La noblesse et les sports nobles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 80, p.22-32.